

Ma LETTRE d'infos

SAINT-LAURENT-NOUAN

stlaurentnouan.fr

SAINT
LAURENT
NOUAN

Travaux sur la commune

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

L'avancée des travaux à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, a permis de réceptionner le 29 septembre les travaux de la seconde phase du chantier. Les patients ainsi que les professionnels de santé peuvent désormais bénéficier pleinement des parties extension et réhabilitation du bâtiment.



Nouvelle pédicure-podologue

Une pédicure-podologue s'installera à partir du 1^{er} janvier 2027 sur la commune. Son local se situera rue de la Guinguette, en lieu et place du local dit « ancien dispensaire Mairie ».

La Mairie réalise actuellement des travaux de réhabilitation dans ce bâtiment.



Travaux de voirie à Nouan

Différents travaux de voirie ont été réalisés à Nouan. La Mairie a reçu de nombreux messages de remerciement suite à la suppression des écluses, à la création des plateaux ralentisseurs, ainsi qu'à la création du parking rue de Bourges.

Travaux entre La Boulaie et Lailly-en-Val

Des travaux ont lieu actuellement dans les champs entre La Boulaie et Lailly-en-Val, en partie droite de la route départementale. Il s'agit de l'aménagement de la carrière « Les Bidets » par Ligérienne Granulats. En préalable à ce chantier, des fouilles préventives sont réalisées par des archéologues de l'INRAP qui ont déjà mis à jour des habitats de différentes époques, de la fin du paléolithique à l'âge de bronze et à l'époque carolingienne.

Nouvelle piste cyclable

Une piste cyclable, qui reliera l'accès du collège depuis la RD951, verra le jour en cette fin d'année. Une extension de cette piste sera réalisée en même temps, pour aller jusqu'à la rue des Vallées en passant par la rue de la Garenne.

Nouveau Centre d'Incendie et de Secours à Saint-Laurent-Nouan



Première cérémonie au Centre d'Incendie et de Secours et hommage aux pompiers, le 14 juillet 2026.

Actions sociales

La Maison Départementale des Solidarités

Vous ou vos proches avez des difficultés à caractère social, n'hésitez pas à contacter la Maison Départementale des Solidarités au 02 14 99 41 41 pour vous aider.

Aide pour la rentrée scolaire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé de verser une aide pour la rentrée scolaire d'un montant de 40 € par enfant aux familles modestes (coefficients 1 et 2 de la CAF). L'aide concerne les enfants domiciliés à Saint-Laurent-Nouan et scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Merci de bien vouloir vous déclarer en mairie afin de recevoir cette aide en fournissant votre attestation de quotient familial et votre RIB avant le 30 octobre 2026.

Enquête sur les besoins sociaux

La commune, par l'intermédiaire de son CCAS, vient de s'engager dans la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux, une démarche permettant de mieux connaître les besoins de la population et d'orienter les actions du CCAS en conséquence.

Dans ce cadre, une enquête est lancée auprès des habitants afin de recueillir votre avis, vos attentes et vos besoins jusqu'au 31 octobre 2026.



Répondez à l'enquête
en scannant le QR Code

Transport en taxi

Pour tout rendez-vous à caractère médical, appelez un des taxis conventionnés avec le CCAS de la commune qui prend en charge une partie de vos frais de transport :

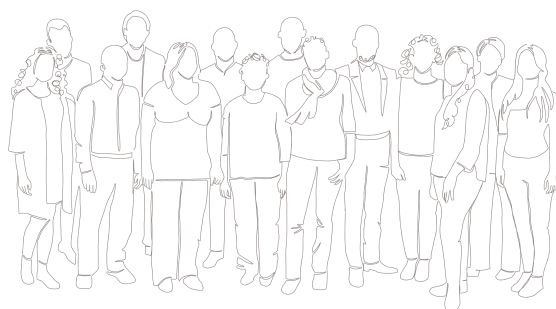
www.stlaurentnouan.fr > Mes services et démarches
> Santé et solidarité > CCAS

Ateliers seniors entre octobre et décembre

En partenariat avec la commune de Saint-Laurent-Nouan, deux associations proposent des ateliers pour les seniors entre octobre et décembre. Au programme : atelier « Le sommeil et le cerveau : 2 alliés qui font la paire », atelier « Mémo Mouv » destiné à améliorer la mobilité physique.

Pour plus d'informations, consultez Panneau Pocket.

Inscriptions : sabrina.renault@stlaurentnouan.fr / 02 54 87 19 17



Retour sur le Forum des associations 2026



Le Forum des associations s'est tenu le 5 septembre, de 10h à 17h, à l'Espace culturel Jean Moulin.

52 exposants sont venus présenter leurs activités respectives et plus de 700 personnes de tous âges se sont déplacées pour les découvrir et s'inscrire à certaines. C'est une nouvelle réussite pour ce forum annuel, organisé par un groupe composé de membres d'associations et de représentants de la mairie. Le food truck présent pour la manifestation permettant de se restaurer sur place a également participé à la convivialité de ce moment d'échanges multiculturels.

Un grand merci à tous les acteurs qui ont contribué au succès de cette rencontre : associations, visiteurs et bénévoles.

Découvrez le guide
des associations
en scannant
le QR Code



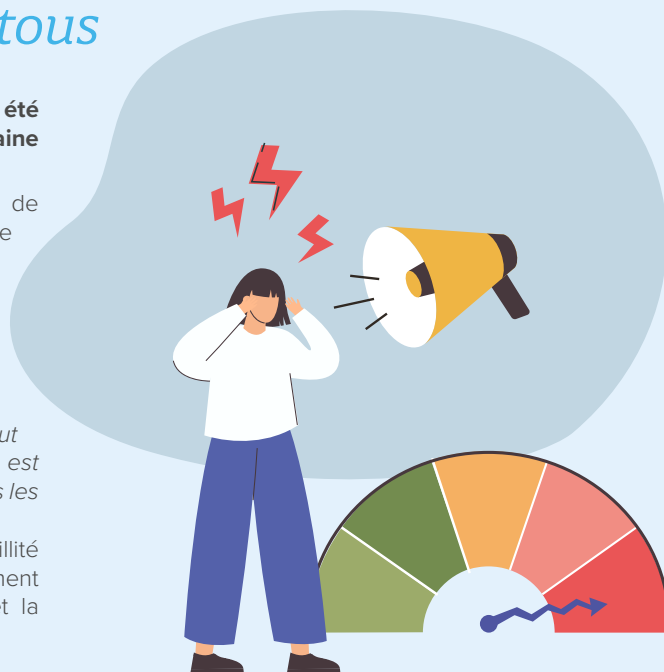
Nuisances sonores : veillons à la tranquillité de tous

Cet été, une recrudescence des nuisances sonores a été constatée sur la commune, particulièrement en fin de semaine et après 22h.

Ces nuisances sont principalement liées à des bruits de comportement, tels que la diffusion de musique à un volume excessif, les rires, les cris, les retransmissions télévisées, les feux d'artifice ou encore les attroupements à la sortie des bars, sur les parkings. Ces situations peuvent se produire aussi bien aux abords des salles municipales que dans les propriétés privées.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2017 relatif à la prévention et à la lutte contre les bruits de voisinage, « *tout bruit gênant par sa durée, sa répétition ou son intensité [...] est interdit, de jour comme de nuit [...] dans les lieux publics, et dans les espaces extérieurs privés* ».

Il est donc rappelé à chacun que le respect de la tranquillité du voisinage est l'affaire de tous. Adopter un comportement responsable contribue à préserver le repos, le bien-être et la qualité de vie de l'ensemble des habitants de la commune.



Inscription au concours des Maisons illuminées et décorées de Noël

Coupon d'inscription au concours des Maisons illuminées

à déposer à la Mairie ou à envoyer par courrier avant le 7 décembre 2026 à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Laurent-Nouan, 1 place de la Mairie - 41220 Saint-Laurent-Nouan

Nom Prénom

Adresse

Téléphone Adresse mail

☐ J'adhère au règlement, disponible en mairie, du concours des Maisons illuminées de la commune de Saint-Laurent-Nouan



Identification et stérilisation des chats

L'**identification** est obligatoire pour tous les chats de plus de 7 mois, ainsi que lors de toute cession : vente ou don (article R215-15 du code rural et de la pêche maritime). Elle s'effectue par l'implantation d'une puce électronique sous-cutanée ou par un tatouage réalisé par un vétérinaire. L'identification est à la charge du cédant.

La **stérilisation** est fortement recommandée, mais non obligatoire. Un couple de chats peut donner naissance jusqu'à 20 736 chats la 4^e année. Faisons stériliser nos animaux et évitons ainsi la prolifération de chats errants.

L'Association d'Aides aux Chats Errants (AACE) de Baule travaille en collaboration avec la Mairie. Elle intervient régulièrement sur la commune pour identifier et stériliser les chats errants. Cette association est reconnue d'intérêt général : tout don permet une déduction fiscale de 66 %.



Civisme et sécurité : vivons bien avec nos compagnons !

La municipalité rappelle à tous les propriétaires de chiens quelques règles essentielles de savoir-vivre et de sécurité :

Propreté

Le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire sur l'ensemble du domaine public (trottoirs, espaces verts, parcs ...). Les incivilités sont passibles d'une amende forfaitaire de 135 €.

Sécurité

Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur la voie publique. Laisser divaguer son animal est interdit, dangereux pour sa sécurité et celle des passants, et passible d'une amende en plus des frais de fourrière.

Un grand merci à la grande majorité des propriétaires qui adoptent déjà ces bons réflexes au quotidien pour préserver notre cadre de vie !



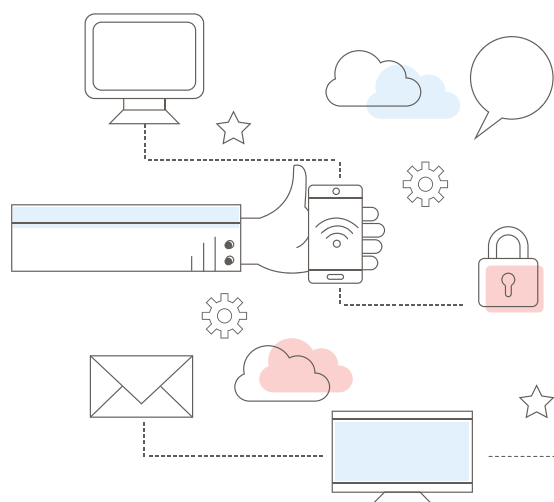
Ateliers numériques : on ne change pas une équipe qui gagne !

Dans la continuité des précédents mois, les ateliers du conseiller numérique du Grand Chambord, Rémi Caillon, reprennent à la médiathèque de Saint-Laurent-Nouan.

Ces ateliers ont pour objectif de rendre plus accessibles les usages quotidiens du numérique pour tous les habitants : prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette) ; naviguer sur Internet ; envoyer, recevoir et gérer ses courriels ; créer et gérer ses contenus numériques ; apprendre les bases du traitement de texte, etc. Le contenu des ateliers pourra être adapté en fonction de la demande des participants.

 Inscrivez-vous :

Mairie : 02 54 81 45 60 / Médiathèque : 02 54 87 22 54



Agenda des ateliers

 **MARDI 13 OCTOBRE**
14h30 > 17h30

Naviguer sur Internet
Premier clic ★☆☆



 **MARDI 27 OCTOBRE**
14h30 > 17h30

Numériser son quotidien : copier/coller,
QR Code, imprimante...
Premier clic ★☆☆



Premier clic ★☆☆
Débutant

 **MARDI 10 NOVEMBRE**
14h30 > 17h30

Protéger sa vie privée sur Internet
Clic malin ★★☆



 **MARDI 24 NOVEMBRE**
14h30 > 17h30

Médias, infos et esprit critique :
maîtriser les fausses informations
Clic malin ★★☆



Clic malin ★★☆
Intermédiaire

Recensement de la population

En 2027, la Mairie de Saint-Laurent-Nouan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour mieux y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 21 janvier jusqu'au 20 février 2027.

Comment ça se passe ? Une lettre du Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice Internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Cette notice contiendra vos codes personnels de connexion et les identifiants de votre logement pour répondre sur Internet. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Des formulaires papiers pourront également vous être donnés.

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.



LA MAIRIE ET SON ANNEXE DE NOUAN

MAIRIE

lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15 h - 17 h 30

mardi : 8 h 30 - 12 h 30

mercredi : 8 h 30 - 12 h 30

jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15 h - 18 h 30

vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15 h - 16 h 30

 1, place de la Mairie

41220 Saint-Laurent-Nouan

 02 54 81 45 60

 mairie@stlaurentnouan.fr

ANNEXE DE NOUAN

Sur rendez-vous au :

 02 54 81 45 60 - 02 54 87 51 55

DÉCHÈTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE D'ÉTÉ

(du 1^{er}/04 au 31/10)

lundi, mardi, mercredi et vendredi :
de 14 h à 17 h 30

samedi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER

(du 1^{er}/11 au 31/03)

lundi, mercredi et vendredi : de 14 h à 17 h

samedi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Info MAIRIE

JOUR DES ENCOMBRANTS

Le 1^{er} lundi de chaque mois

→ Inscrivez-vous au préalable en mairie

TRI

Toutes les infos et demandes sur :

www.sieom-mer.fr

